

CODE DE CONDUITE A ADOPTER AVEC LES ENFANTS



www.caritas.ma



+212 5 37 72 79 98



caritas.rabat@caritas.ma



Caritas Diocésaine de Rabat
13, avenue Al Alouiyine,
Quartier Hassan - B.P. 413
R.P. 10001 - Rabat - Maroc

Avec l'appui de la Caritas Diocésaine de Rabat :

Il est de la responsabilité des Caritas Paroissiales de s'assurer que les agents n'ont pas été condamnés pour des délits liés à l'exploitation d'enfants.

Il est de la responsabilité des Caritas Paroissiales de promouvoir que le travail avec des enfants est un travail d'équipe et non pas le travail d'une seule personne.

Pour être à la hauteur du service que nous offrons dans nos points d'intervention, il faut un travail personnel et communautaire. Chacun d'entre nous a quelque chose à apprendre pour établir des relations plus saines avec les autres et offrir un meilleur service aux personnes en situation de vulnérabilité ; en même temps, chacun d'entre nous doit désapprendre les préjugés, les attitudes et les actions qui entravent son parcours.

**Ce sont les attitudes ou comportements
que nous voulons promouvoir, renforcer et cultiver.**

Respect - Traiter tous les enfants avec respects sans discrimination liée à la couleur de peau, l'ethnie, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle et de genre, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale et sociale.

Écoute - Créer une atmosphère où les enfants puissent se savoir libres et protégés pour partager ce qu'ils ont à dire. Laisser les enfants s'exprimer.

Accueil - Fournir aux enfants un environnement chaleureux, inclusif et sûr.

Délicatesse - Faire preuve de sensibilité quand nous nous trouvons avec des enfants (au niveau du langage, des conversations, des gestes).

Transparence - Être transparent dans nos actions et dans notre localisation quand nous sommes en service.

Précaution- Avoir au moins un autre adulte présent quand nous sommes avec un enfant, car nous devons faire preuve de prudence, y compris pour les déplacements en voiture.

Prévention - S'assurer que le contact avec les enfants est supervisé, accompagné ou du moins qu'il se fait au vu d'autres adultes.

Signalement - Il faut faire savoir tout problème de maltraitance ou d'exploitation d'enfants.

Respect des lois - Se conformer à la législation du Maroc concernant la politique envers les enfants.

Ce sont des attitudes et comportements que nous voulons éviter

Influencer - Interférer de manière irrespectueuse ou manipulatrice dans la prise de décision des enfants.

Surprotéger - Faire des choses personnelles pour les enfants qu'eux-mêmes sont capables de faire.

Favoriser - Faire preuve de favoritisme en ne donnant pas les mêmes opportunités à tout le monde ou en encourageant un enfant à le rencontrer en dehors des activités liées aux services, en cachette des autres intervenants.

Rejeter - Exclure quelqu'un de l'action, explicitement ou implicitement, en montrant peu d'appréciation pour ses opinions, sentiments ou origine ou aspect physique.

Ce sont des attitudes et comportements que nous interdisons

Maltraitance / Violence physique et émotionnelle - Frapper et maltraiter physiquement ou émotionnellement les enfants. Avoir une sévérité abusive envers les enfants.

Abus sexuel - Avoir des relations sexuelles ou toute activité sexuelle avec un enfant, y compris des attouchements inappropriés.

Harcèlement / incitation à la débauche - Envoyer des messages écrits ou verbaux dégradants ou préjudiciables à un enfant, tel que des messages à caractère sexuel et de la pornographie. Utiliser des ordinateurs, téléphones portables, caméras vidéo ou réseaux sociaux pour exploiter ou harceler des enfants ; télécharger ou partager du matériel lié à l'exploitation des enfants. Emmener un enfant chez nous.

Exploitation - Embaucher ou faire travailler un enfant de moins de 16 ans.

Perte de contrôle - Être en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues en présence d'enfants. Perdre le contrôle de soi sous l'effet de la colère, de l'alcool ou de la drogue.